

APPEL À PROJETS à destination d'artistes ou de collectifs d'artistes circassiens pour une résidence d'action culturelle sur le territoire de la Ville de Meaux (Seine-et-Marne)

Les bailleurs sociaux, Pays de Meaux Habitat, Trois Moulins Habitat et 3F Seine-et-Marne, la Ville de Meaux, la Préfecture de Seine-et-Marne et la Direction régionale des affaires culturelles d'Île-de-France s'associent pour mettre en œuvre, à partir **d'octobre 2025** une résidence d'actions artistiques et culturelles, d'une durée de 10 semaines, dans le domaine **des arts circassiens** dans le **quartier prioritaire de la Politique de la Ville, le quartier Beauval Dunant de la commune de Meaux**.

La résidence est organisée à des fins d'éducation artistique et culturelle, quel que soit l'âge des participants. Elle repose sur le projet et la disponibilité du ou des artistes engagés, ainsi que sur une diffusion d'œuvres dans des lieux dédiés ou non. La résidence d'action culturelle ne se confond nullement avec une résidence de création puisqu'il n'y a ni enjeu de production personnelle, ni commande d'œuvre.

Le projet s'appuie sur la présence d'une équipe artistique au sein de résidences d'habitation appartenant aux bailleurs sociaux : Pays de Meaux Habitat, Trois Moulins Habitat et 3F Seine-et-Marne.

La résidence artistique au sein de l'habitat social a pour objectifs de :

- créer un rapport nouveau à la population en trouvant les modalités d'implication des habitants tout au long de la durée du projet ;
- engager une action à la fois dans des espaces publics et collectifs afin d'encourager les actions collectives et l'appropriation de ces espaces ;
- faciliter la fréquentation des structures sociales, éducatives et culturelles de proximité.

Pour l'artiste ou le collectif accueilli, il s'agit plus particulièrement de s'engager dans une **démarche de sensibilisation** donnant à voir et à comprendre la recherche artistique qui l'anime, ainsi que les processus de création qu'il met en œuvre (réflexion, expérimentation, réalisation).

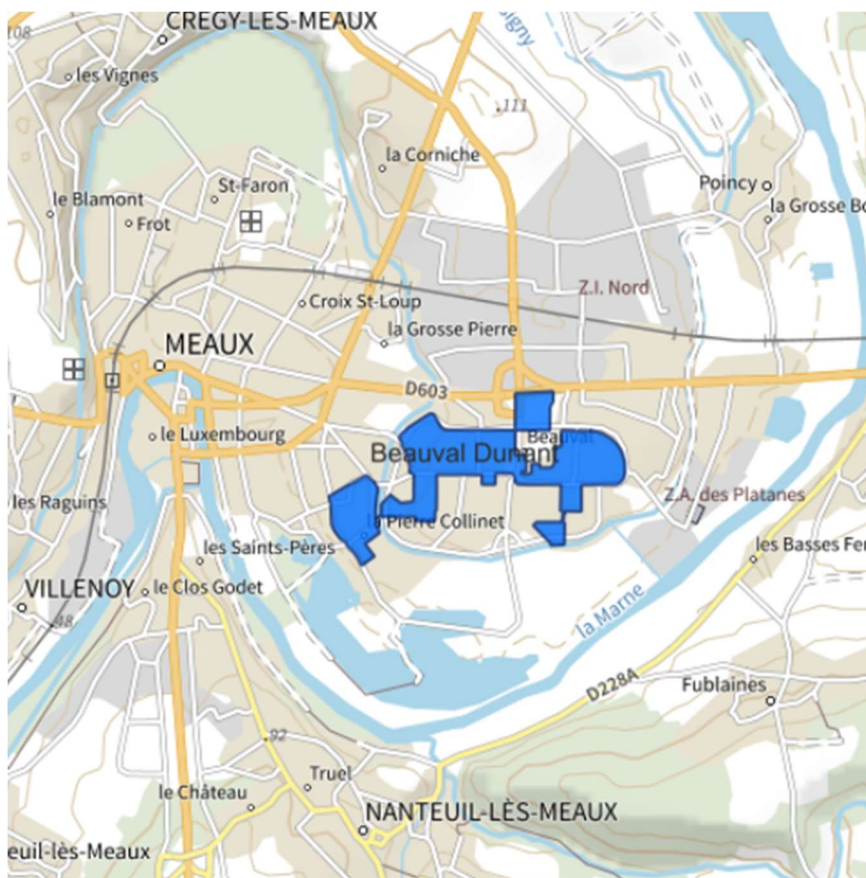
La déclinaison du projet est coconstruite, préparée en amont avec divers acteurs culturels, sociaux, éducatifs d'ores et déjà impliqués sur le territoire, ou désireux de s'y inscrire. elle visera à **permettre à un grand nombre de personnes d'acquérir une expérience artistique** : au sein d'établissements scolaires, de centres sociaux, d'accueils de loisirs, de structures culturelles, comme dans l'espace public ou tout autre lieu de vie qui paraîtra approprié aux artistes accueillis et aux partenaires de proximité.

LE QUARTIER BEAUVAL DUNANT

La Ville de Meaux est desservie par la ligne P du Transilien, à 25 minutes de Paris (gare de l'Est). Le quartier Beauval Dunant, situé à l'Est de la ville, compte près de 13 000 habitants. Près d'un tiers de la population meloise habitant le QPV a moins de 15 ans.

Le QPV Beauval Dunant est héritier de l'histoire architecturale des années 1960-1970. Depuis la fin des années 1990, le quartier a été au cœur d'un vaste programme de rénovation urbaine, déployé dans une perspective de revitalisation et d'amélioration de la qualité de vie.

A l'échelle du quartier, dans le cadre de la résidence d'artiste(s) circassien(s) souhaitée, il s'agit pour les partenaires institutionnels de renforcer l'accès à l'éducation artistique et culturelle, favoriser les échanges intergénérationnels et interculturels et de mettre en place les conditions d'une dynamique collective et inclusive favorisant la cohésion sociale.



Population :

12 785 meldois

2 361 écoliers

866 collégiens

Equipements :

Espace Caravelle

Stade Tauziet

3 collèges, 11 écoles primaires, 13 écoles maternelles

Le parc du Pâtis

Centre commercial de la Verrière

Relais :

Les espaces municipaux

Les associations du quartier

Les espaces jeunesse

Les clubs sénior

Les accueils de loisirs

DURÉE DE LA RESIDENCE

La résidence prévoit 10 semaines effectives, réparties en 1 période d'immersion de 2 semaines, et de 4 périodes de 2 semaines chacune, réparties d'**octobre 2025** à **juin 2026**, en fonction du projet et selon les disponibilités de l'artiste ou du collectif d'artistes. Il est indispensable que sa présence puisse s'inscrire dans des périodes hebdomadaires comprenant des week-ends et des temps de présence de plusieurs jours consécutifs.

DÉROULEMENT DE LA RESIDENCE

Au cours des deux premières semaines de résidence, dites période d'immersion, la Ville de Meaux et les bailleurs sociaux, Pays de Meaux Habitat, Trois Moulins Habitat et 3F Seine-et-Marne, organisent pour l'artiste ou le collectif d'artistes résident des rencontres avec les différents acteurs du quartier Beauval Dunant qui le souhaitent. Il peut s'agir de professionnels de l'action sociale, de la culture, de la collectivité, ayant également une action en direction de l'enfance, de la jeunesse, mais aussi du public relevant du champ social ou associatif, afin de permettre à ces acteurs d'appréhender au mieux le projet de l'artiste ou du collectif résident. À l'issue de cette période, l'artiste ou le collectif précisera le planning des actions proposées.

Au cours du reste du séjour se construisent, entre les artistes, les acteurs et les participants, toutes sortes d'actions à mener : action culturelle, stages et ateliers de pratique artistique, restitutions d'ateliers...

L'artiste ou le collectif sélectionné pourra présenter ses propres créations sur le territoire lors de présentations publiques, de façon à favoriser l'appropriation du projet par la population.

Les espaces de travail ou d'accueil des participants, de spectacles ou de restitution, seront identifiés par la Ville de Meaux et par les bailleurs sociaux, Pays de Meaux Habitat, Trois Moulins Habitat et 3F Seine-et-Marne, selon la nature du projet et son calendrier.

PILOTAGE DE LA RÉSIDENCE

L'ensemble des représentants des partenaires institutionnels (bailleurs sociaux, Ville de Meaux, préfecture de Seine-et-Marne, Direction régionale des affaires culturelles d'Île-de-France) participeront à la sélection de l'artiste ou du collectif.

Le bailleur Pays de Meaux Habitat coordonnera le programme de la mise en œuvre de la résidence et veillera aux bonnes conditions de travail de l'artiste ou du collectif résident. Il s'assurera de la tenue d'un comité de pilotage, associant l'artiste ou le collectif résident, les représentants des bailleurs sociaux, de la Ville de Meaux, de la Préfecture de Seine-et-Marne et de la DRAC IDF. Cette concertation, qui pourra être élargie aux forces vives de la société civile, assurera le suivi, la mise en œuvre et l'évaluation de la résidence.

Les bailleurs sociaux, Pays de Meaux Habitat, Trois Moulins Habitat et 3F Seine-et-Marne et la ville de Meaux s'associeront pour guider les artistes dans la découverte du quartier Beauval Dunant, et les mettre en contact avec les différents acteurs et partenaires locaux, et contribueront à la réalisation du projet.

Les bailleurs sociaux, Pays de Meaux Habitat, Trois Moulins Habitat, 3F Seine-et-Marne et la Ville de Meaux assureront la communication et la promotion de la résidence auprès des habitants par tous les moyens à leur disposition.

CONDITIONS FINANCIÈRES

Le budget global de la résidence, d'un **montant maximal de 20 000 €**, est réparti comme suit :

- Une somme de **15 000 € TTC est consacrée aux rémunérations artistiques au bénéfice des actions d'éducation artistiques et culturelles (repas des artistes inclus).**
- Une enveloppe maximum de **5 000 € peut être réservée à la représentation du travail de création de l'artiste ou du collectif résident.**

La répartition budgétaire peut varier en fonction du projet artistique de la compagnie.

Une subvention de 10 000 € sera allouée par la DRAC IDF à l'artiste ou au collectif résident, dès le début de la résidence, à l'automne 2025.

Les bailleurs sociaux, sur la base du service fait et après production de factures, s'acquitteront de la somme maximale de 10 000 €, répartie entre eux en fonction du nombre d'habitants de chacun des parcs locatifs.

MOYENS MIS À DISPOSITION

L'artiste ou le collectif sélectionné **doit être autonome dans ses déplacements.**

Depuis Paris (Gare de l'Est), la gare de Meaux est accessible via la ligne P (25 minutes). Le quartier Beauval Dunant peut être rejoint en bus (ligne A, arrêt Parc Chenonceau) ou en vélo (pistes cyclables jusque l'Espace Caravelle).

Des ressources seront mises à disposition à l'Espace Caravelle (matériel & équipement, locaux selon le planning).

CANDIDATURES

L'artiste ou le collectif candidat doit avoir à son actif une production conséquente et être en mesure de s'impliquer pleinement dans ce type particulier d'actions que représente la résidence d'action artistique.

Les éléments à fournir sont :

- Une **note d'intention spécifique à ce projet** de résidence,
- Un **budget prévisionnel** cohérent avec le projet proposé,
- Un **dossier artistique** comprenant :
 - Une présentation de l'artiste ou du collectif (CV des membres),
 - Une note faisant état **d'une expérience similaire ou comparable**, même de moindre importance, qui précise les liens créés entre l'artiste (ou le collectif) et la population.
- Un planning de disponibilités entre **octobre 2025 et juin 2026.**

L'ensemble du dossier doit être envoyé **uniquement par mail et impérativement le 12 septembre 2025 au plus tard, à l'adresse suivante :**

contact.communication@paysdemeauxhabitat.fr

SÉLECTION

Les candidats retenus à l'issue d'une première lecture des dossiers, seront reçus en entretien **le 23 septembre 2025 à l'Espace Caravelle**.

Le jury sera composé notamment des représentants des bailleurs sociaux, Pays de Meaux Habitat, Trois Moulins Habitat, 3F Seine-et-Marne, de la Ville de Meaux, de la Préfecture de Seine-et-Marne et de la DRAC IDF.

Les candidats non retenus pour un entretien recevront un mail dans le courant du mois d'octobre 2025.

CALENDRIER

Date limite d'envoi des candidatures : **12 septembre 2025**

Entretiens avec les candidats retenus : **23 septembre 2025**

Début de la résidence : **à partir d'octobre 2025**